La Lettre du Maire

Janvier - Février 2016 - n° 3
www.mallemortdeprovence.com

ÉDITO

Une commune propre c'est l'affaire de tous !

Un beau village propre et accueillant où il fait bon vivre, voilà ce que nous voulons tous.

Pour cela Mallemort fait appel à ses employés municipaux du service technique au quotidien, et à une équipe de 7 ripeurs d'Agglopole Provence.

Bien entendu, chacun d'entre nous participe à cet effort collectif et doit connaître les règles de collecte afin de les respecter. Le comportement des citoyens a une grande part de responsabilité dans la propreté d'une commune.

La lettre du Maire n° 3 précise ces règles et vous informe dans le détail des lieux, jours, horaires et services appropriés.

Pour un mieux vivre à Mallemort, partageons ensemble le service d'hygiène de la commune.

Merci de votre implication.

Hélène GENTE-CEAGLIO
Maire de Mallemort
Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône

Concernant la collecte des déchets, Mallemort est une commune complexe : un vieux village avec des ruelles escarpées, une zone d'habitations en campagne très étalée, un domaine touristique qui double le nombre d'habitants sur la commune en été…

2 équipes à votre service

Le ramassage : 2 camions (19 t et 12 t) et 2 équipes de ripeurs (éboueurs) : ce sont en tout 7 employés de l'antenne déchets de Mallemort, Métropole Aix-Marseille (ancienne Agglopole Provence) qui sont en action pour la propreté de la commune.

Au quotidien : une équipe de 4 employés communaux est présente sur le village pour la propreté. Vous pouvez les voir en action tous les jours avec la Balayeuse et le glouton, ou tout simplement avec des pelles et des balais. Tandis que le samedi matin, un camion benne municipal parcourt le haut du village.

Le ramassage se fait en fonction du contenant

Les ordures ménagères courantes : elles ne seront pas triées et seront ensuite acheminées au site d'enfouissement de la Vautubière sur la commune de La Fare les Oliviers.

Le tri sélectif : ces déchets peuvent ensuite être recyclés (carton, papier, verre et plastique). Ce tri s'effectuera à Nîmes, chez « Paprec » un des spécialistes du recyclage des déchets.

Sensibilisation au tri sélectif les enfants de Mallemort avec Mauricette Agier Conseillère Municipale déléguée à l'environnement.

Dans la majeure partie des cas, l'ex Agglopole a fourni aux résidents une poubelle et le camion-benne peut faire une collecte en PAP (Porte-à-Porte).
Quand il ne se trouve pas d'espace suffisant pour stocker le bac, principalement sur le haut du village, deux solutions : le ramassage régulier par le camion-benne, avec collecte « sacs au sol » (3 fois par semaine), ou l'Apport Volontaire.

MALLEMORT DE PROVENCE

La lettre du Maire - Janvier - Février
Date de dépôt légal : 15/02/2016
Directeur de publication : Hélène Gente
Rédaction : Mairie de Mallemort
Conception et réalisation : service Comculture, Mallemort.
Source : Service collecte et traitement des Déchets
Crédit photo : SCTD - Matthieu Verdeil
Impression : Mairie
Distribution : 3 200exemplaires
Tirage : 3 200 exemplaires

Le saviez-vous ?

20 Points d'Apport Volontaire sur la Commune

Où se situe votre point d'apport le plus proche ? Localisation	Repère proche	Verres	Journaux Revues Magazines (JRM)	Emballages
Av de Craponne	Netto	2	1	2
Av des Frères Roqueplan	Services Techniques	1	1	2
Rue Fontenelle	Lotissement Fontenelle	1	1	1
Av des Alpines	La Digue des Prises	1	1	1
Av Charles de Gaulle	Parking - Piscine	1	1	1
Rue Roumanille Joseph	Parking - Ancienne Gendarmerie	1	1	1
Rue Mistral Frederic	Parking - Cimetière	1	1	1
Rue Bellevue	Parking - HLM le Luberon	1	1	1
Chemin de la barque	Bramejean	1	1	1
RD7n	Parking - La Bastide de Pont Royal	1	1	1
D561	Déchetterie des Fumades	2	1	2
D561	Services Techniques - Domaine de Pont Royal	1	1	1
La Trevaresse	Domaine de Pont Royal	1	0	2
D23C	Vergon - Entrée Camping	1	0	1
Place Raoul Coustet	Parking - Foyer des Ecureuils	1	1	1
D23C	Camping Fontenelle	1	0	1
D17D	Centre Emile Pico	1	1	1
RD7n	Restaurant - Les Olivades	1	0	0
Camping de la Crau	Camping de la Crau	1	0	0
Camp blanc	Domaine de Pont Royal Nord	1	1	1

Il n'y a pas de ramassage pour le tri sélectif sur le haut de la commune (les rues sont trop étroites pour le camion).

HORAIRES

La tournée de ramassage s'effectue de 5h du matin à 13h.
Dans 80 % des cas, vous entendrez le camion Benne passer à la même heure… Mais il peut y avoir des contretemps : le tracé peut changer, des travaux sur la route par exemple, l'horaire va alors varier.
C'est pourquoi, il vous est demandé de sortir vos bacs ou sacs la veille et les rentrer une fois vides.

LE SERVICE DES ENCOMBRANTS

Sont considérés comme encombrants les articles provenant de la maison, (sont exclus les petits objets pouvant être mis dans une voiture, les cartons, le linge, les planches, les ferrailles, les déchets de chantier etc.)
Ils peuvent être ramassés par les services techniques municipaux (m² Maximum).
Il suffit de vous inscrire au secrétariat des **Services Techniques 04 90 57 40 70**.
Vous serez ensuite recontacté par téléphone juste avant le ramassage.

LES ZONES DE COLLECTE

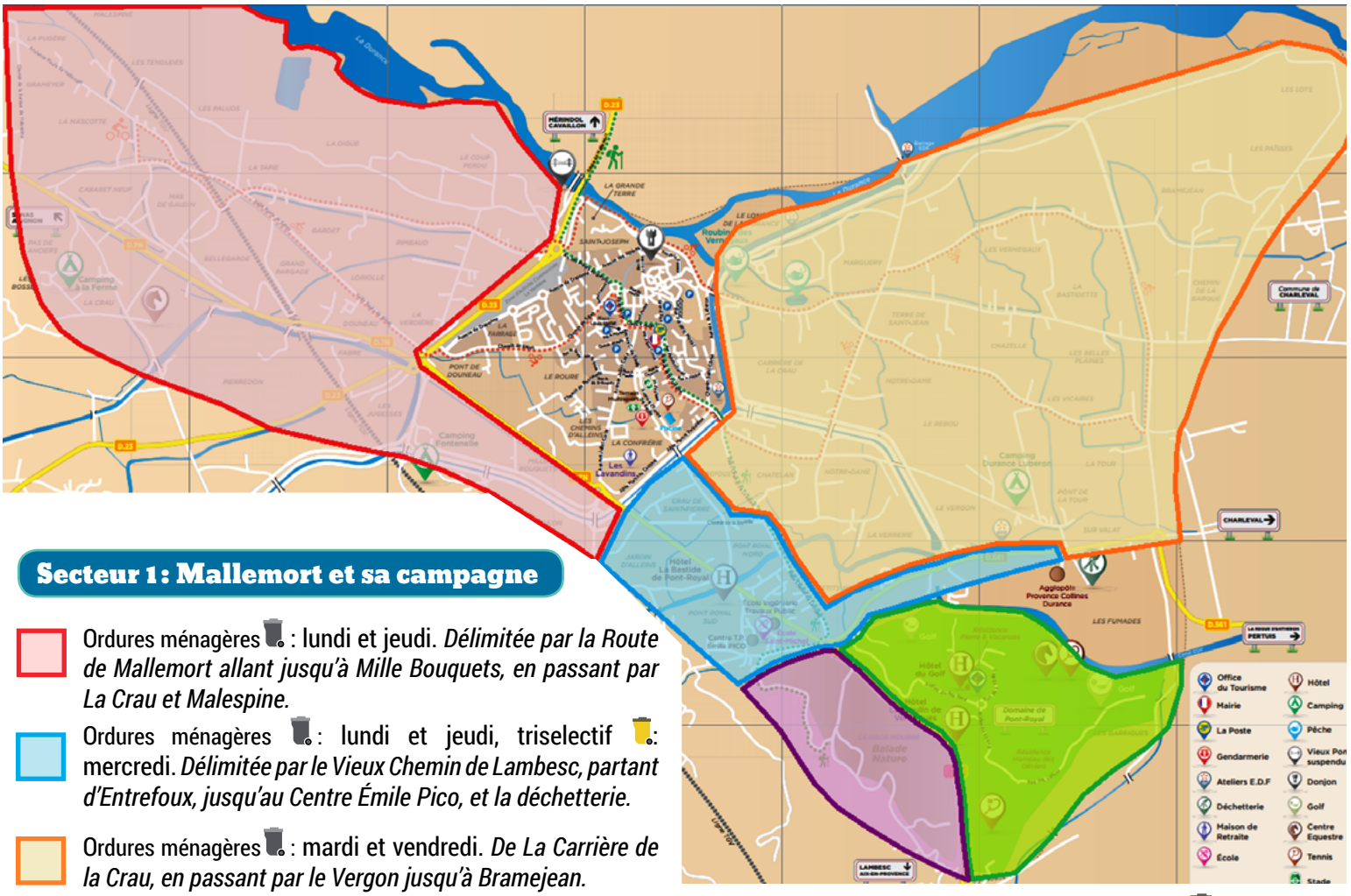

Secteur 1 : Mallemort et sa campagne

Ordures ménagères : lundi et jeudi. *Délimitée par la Route de Mallemort allant jusqu'à Mille Bouquets, en passant par La Crau et Malespine.*

Ordures ménagères : lundi et jeudi, triselectif : mercredi. *Délimitée par le Vieux Chemin de Lambesc, partant d'Entrefoux, jusqu'au Centre Émile Pico, et la déchetterie.*

Ordures ménagères : mardi et vendredi. *De La Carrière de la Crau, en passant par le Vergon jusqu'à Bramejean.*

Ordures ménagères : lundi et vendredi, triselectif : mercredi. *Domaine de Pont Royal.*

Ordures ménagères : mardi et vendredi, triselectif : mercredi. *Délimitant le Gros Mourre.*

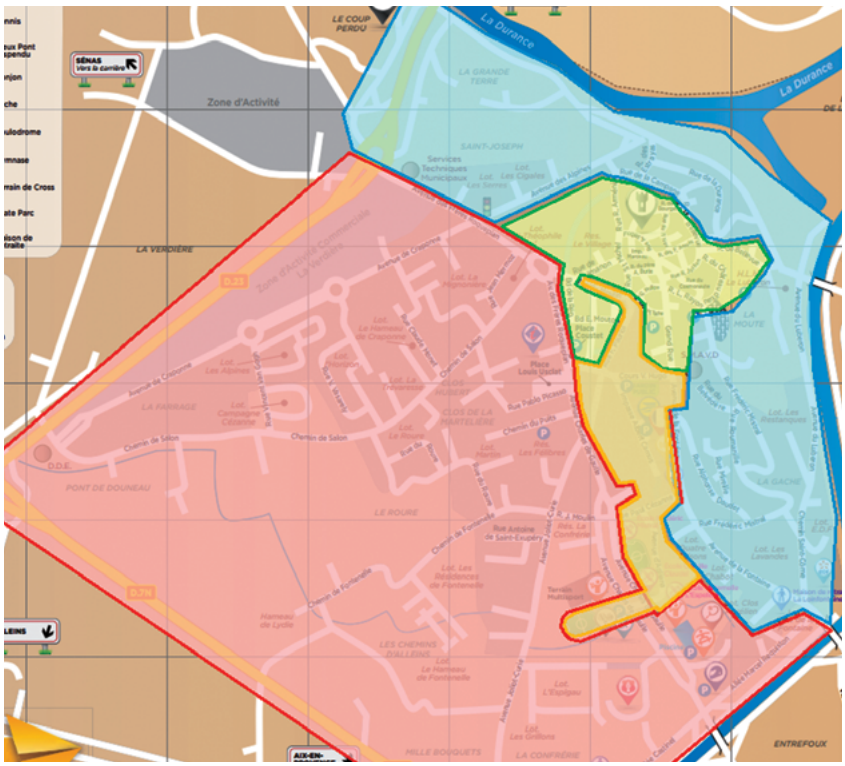

Secteur 2 : Mallemort Centre et son Vieux Village

Ordures ménagères : mardi et vendredi, triselectif : mercredi. *Longeant le canal et la Durance en montant jusqu'au cimetière et l'Avenue des Alpines.*

Ordures ménagères : lundi et jeudi, triselectif : mercredi. *Délimitée par l'avenue des Frères Roqueplan, allant jusqu'à l'Allée Castinel et le Rond-Point de Douneau.*

Ordures ménagères : lundi, mercredi et vendredi. *Les alentours du Donjon, en descendant jusqu'à la place Raoul Coustet.*

Ordures ménagères : lundi et vendredi, triselectif : mercredi. *Partant de la rue du Moulin en redescendant jusqu'aux écoles.*

SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE : 04 90 57 46 15

INCIVISME

Les Bacs Enterrés ou Ascenseurs à Bacs Collectifs* : ces dispositifs permettent de faire « disparaître » les bacs roulants et sacs au sol, les déchets se retrouvent ainsi sous terre.

Ce dispositif améliore ainsi l'aspect et la propreté de nos rues.
MAIS : des sacs, qu'ils soient adaptés aux conteneurs enterrés (50 l), ou non (+50 l) sont déposés à côté des trappes alors que les pastilles des couvercles sont vertes, indiquant que le conteneur enterré n'est pas plein. On y trouve aussi des déchets, qui devraient être jetés soit aux PAV, soit emmenés à la déchetterie.

De plus, des sacs au sol sont sortis, bien après le passage du camion benne. Ils sont ensuite éventrés par les animaux, ce qui donne à notre vieux village une bien mauvaise image.
Les ordures ménagères sont ramassées 3 fois par semaine… un simple geste suffit : SORTEZ vos POUBELLES LA VEILLE !

Place du Paty

Déjections canines

La propreté est l'affaire de tous, elle concerne également les propriétaires de nos amis les chiens. Nous sommes de plus en plus nombreux à posséder un animal de compagnie. Ramasser leurs déjections est un geste civique qui évitera toute forme de pollutions (visuelle, olfactive, parasitaire…) tout autant que les glissades intempestives !

UN PROBLÈME ?

Tous les camions sont équipés d'une sorte de « boîte noire ».
Par géolocalisation, quand le chauffeur s'arrête à une adresse, celle-ci est tout de suite répertoriée sur un ordinateur. Si un problème se présente, le ripeur n'a plus qu'à remplir un questionnaire pour exposer les anomalies rencontrées (mauvais contenant, bac abîmé ou pas adapté…). Un autocollant « refus de collecte » signalant le problème est alors apposé sur la poubelle concernée. Chaque semaine, un listing répertoriant toutes les anomalies rencontrées est édité.

AMENDE

La Police Municipale peut verbaliser d'une amende de 35 € (arrêté municipal du 07/2006) toute personne qui dépose ses ordures en dehors des heures de ramassage ou des lieux prévus à cet effet. Sont passibles aussi d'une amende de 35 € les propriétaires ne ramassant pas les déjections de leurs animaux (Article R48-1/3 alinéa Code Pénal).

Poubelle : Le mot provient de son créateur, Monsieur Eugène Poubelle, préfet de la seine en 1884. C'est lui qui a mis en place le procédé pour la collecte parisienne. À Toulouse, on parle de Bédoucette, car Albert Bédouce était le maire de Toulouse quand le ramassage des ordures a été organisé dans sa ville. Quelques synonymes : gamelle à Paris, bordilles en Provence, escoubilles en Occitanie ou encore vidange en Québécois !
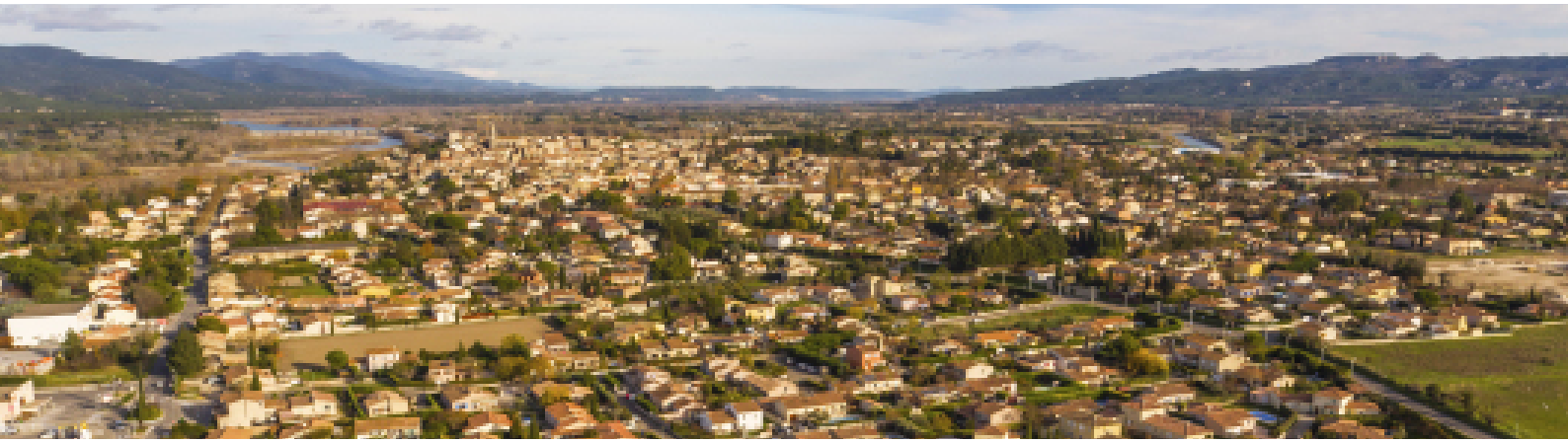
Respectons notre cadre de vie.
Il ne tient qu'à chacun d'entre nous de participer à la propreté de notre village.